



REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

N° D2023/103 1. Commande publique – 1.1 Marchés publics – 1.1.8 Procédure adaptée

APPROBATION DU MARCHÉ N° 2023062 A CONCLURE AVEC LA SOCIETE OMEA POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS DE SERVICES SUR PLUSIEURS MISSIONS IDENTIFIEES POUR LE SERVICE DE LA MOBILITE

LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU les articles L.2120-1, L.2113-11, R.2113-2, et R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la commande publique ;

VU la délibération du conseil de territoire n° C2020/07/07 du 10 juillet 2020 accordant délégation au Président de l'Etablissement Public Territorial pour prendre, pour toute la durée de son mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures et de services d'un montant inférieur à 300 000 € HT, des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 1 000 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'arrêté n° A2021/05 du 29 janvier 2021 portant délégation de signature à Monsieur Antoine MARETTE, Directeur Général des Services de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest ;

VU l'offre proposée par la société OMEA la réalisation de prestations de services sur plusieurs missions identifiées pour le service de la Mobilité pour un montant de 78 600,00 € HT ;

CONSIDERANT la nécessité de recourir à un prestataire pour la réalisation de prestations de services sur plusieurs missions identifiées pour le service de la Mobilité ;

CONSIDERANT que, du fait du montant prévisionnel de ces prestations, il convenait de recourir à la procédure adaptée pour la passation de ce marché ;

CONSIDERANT que trois lettres de consultations ont été transmises le 24 mars 2023 aux entreprises ESSENSYS, LHH RECRUITMENT et OMEA et que la date limite de remise des offres était fixée au 14 avril 2023 ;

CONSIDERANT qu'au regard des critères énoncés dans la lettre de consultation, l'offre de la société OMEA était économiquement avantageuse pour la collectivité ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Est approuvé le marché n° 2023062 ayant pour objet la réalisation de prestations de services sur plusieurs missions identifiées pour le service de la Mobilité, à conclure avec la société OMEA sise 114 rue Gallieni à Boulogne-Billancourt (92 100).

ARTICLE 2 : Le marché n° 2023062 est conclu à prix forfaitaires pour un montant total de 26 200 € HT par tranche de deux mois.

ARTICLE 3 : Le marché prendra effet à compter de sa notification. Le démarrage de l'exécution des prestations sera acté par ordre de service. A compter de cet ordre de service, le contrat s'exécutera pour une durée de deux (2) mois renouvelable deux (2) fois pour la même durée par reconduction tacite, soit une durée maximale de six (6) mois.

ARTICLE 4 : Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal l'établissement public territorial.

ARTICLE 5 : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest est chargé de l'application de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- A Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine ;
- A Madame la responsable du Service de Gestion Comptable de Boulogne-Billancourt ;
- A la société OMEA.

Fait à Meudon, le 16 juin 2023



Pour le Président et par délégation,

Antoine MARETTE
Directeur Général des Services